



La commune de Cras a toujours possédé plusieurs lavoirs placés dans les quartiers les plus habités du village. Celui situé au centre Bourg est le plus récent. Construire un lavoir est simple, et pourtant celui du Bourg a fait couler beaucoup d'eau... et beaucoup d'encre, avant de voir le jour. Qui aurait cru, au début du siècle dernier, qu'un simple petit édifice public puisse cristalliser autant de discussions et de conflits ?



Un lavoir est un bassin généralement alimenté en eau naturelle par une source ou un cours d'eau. Il possède un déversoir à l'une de ses extrémités, ce qui lui permet d'avoir toujours de l'eau propre et limpide. Sa vocation première est de rincer le linge. Dans beaucoup de villages, le lavoir sert aussi d'abreuvoir et de fontaine à celles et ceux qui ont besoin de beaucoup d'eau pour nettoyer toutes sortes de récipients comme les tonneaux, les cuves, etc. Contrairement aux idées reçues, les lavandières ne se rendaient pas au lavoir pour laver le linge, mais le plus souvent pour le rincer. Le rinçage nécessite de grandes quantités d'eau claire, uniquement disponibles dans le bassin d'un lavoir.

Les lavoirs ont un rôle social. Ce sont des lieux de rencontres et d'échanges, rares lieux où les femmes pouvaient se réunir, discuter, plaisanter et chanter, à l'abri de toute intrusion masculine.

Le projet de construction du lavoir actuel situé dans le quartier du Bourg au début du chemin des Feugères dura plus de 13 ans, de 1911 à 1923

Pendant des siècles, le quartier du Bourg ne dispose que d'un modeste lavoir public creusé dans le sol le long de la route principale du village reliant Tullins à l'Albenc. Probablement constitué de quelques pierres de taille, il est alimenté par une partie de l'eau rejetée de la serve du château (habitation actuellement occupée par la famille Mermet-Gerlat). Cet édifice sera présent jusqu'en 1923, date de mise en service du nouveau lavoir. Des plans de 1913 le positionnent en bordure de la route des écoles, quelques mètres à gauche du monument aux morts.

1903-1904 La construction du bâtiment Mairie-Ecole donne à la commune l'envie de réaliser un vrai lavoir pour les habitants du Bourg

La commune de Cras acquiert en 1903 une parcelle d'environ 1000 m² vendue par la famille Simian propriétaire du château et des terrains qui l'entourent. L'absence d'un réseau public d'alimentation en eau potable conduit le conseil municipal à trouver une source proche de la future construction pour assurer le minimum sanitaire requis dans un établissement public. Les sources sont quasiment toutes privées. De fait, la plupart des actes de vente de terrains à bâtir comportent un chapitre destiné au droit d'eau. Nous retrouvons cette clause dans l'acte de vente du terrain de la fu-

ture mairie-école où Justin Simian accorde à la commune "1) le droit de rechercher et de capter une source d'eau d'un volume de dix litres à la minute, au maximum, dans la surface de sa propriété le plus près possible de la parcelle vendue. 2) d'amener cette source dans le terrain vendu, mais aux frais de celle-ci."

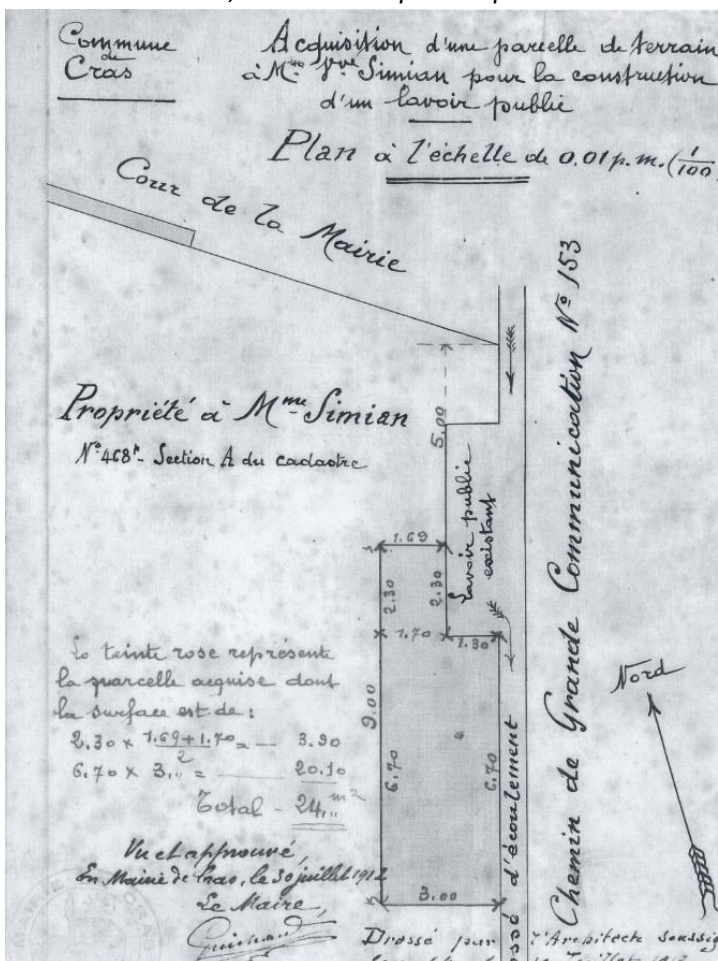
Cette clause est à nouveau reprise dans un autre document établi par Germain Clet, architecte à Grenoble et signé par Antoine Charbonnier, maire de Cras, et Justin Simian (propriétaire) le 10 octobre 1904 : "les parties conviennent que la commune de Cras fera canaliser suivant le tracé rouge (cf. document) dans des tuyaux en ciment les eaux provenant d'un drainage existant dans le terrain de M. Simian. Ledit Simian s'engage à ne pas couper les eaux provenant de ce drain." L'eau ainsi recueillie sert à alimenter le bâtiment ainsi qu'une fontaine placée dans la cour de récréation. Il y a fort à penser que la future source captée servira aussi à alimenter un futur lavoir, comme le montre le tracé de la canalisation, et que très bientôt un édifice digne de la nouvelle construction sera érigé.

1911-1912 La municipalité souhaite construire un nouveau lavoir

La construction de la Mairie-Ecole d'une part et un conflit dû aux recherches d'eau sur le terrain de la propriété Simian ont fortement retardé le remplacement du vieux lavoir. Ce n'est qu'en 1911, après un changement de conseil municipal (1908) et le décès de Justin Simian (février 1910), que la mairie de Cras approche à nouveau la famille Simian pour acquérir une parcelle située à gauche de la mairie. Une promesse de vente est signée le 28 février 1911 entre Joseph Guichard maire de Cras et Félicie Rochette veuve Simian : "La soussignée... promet de vendre à la commune de Cras, l'emplacement nécessaire pour établir un lavoir public à raison de cinq francs le mètre carré. Cet espace sera pris à cinq mètres au midi de l'angle de la cour de la mairie et longeant la route départementale de Tullins à Chantesse." La construction d'un édifice public même modeste exigeait déjà la constitution d'un dossier important... et la machine administrative se met en marche!

En janvier 1912, Mr Waugien géomètre dresse un premier plan dont la surface requise est de 49 m². Il conclut son rapport par "Le prix du terrain à usage de prairie naturelle, fixé à 5 francs le mètre carré n'est pas exagéré, il s'explique par son emplacement en bordure sur la voie publique et par son peu de profondeur."

En juillet 1912, le conseil municipal "...Considérant qu'il est indispensable de construire un lavoir pour les besoins de toute la commune, considérant que l'emplacement choisi est bien situé pour avoir l'eau suffisamment abondante, auto-



rise Mr le maire à passer l'acte définitif d'acquisition de quarante neuf mètres carrés tel qu'il est stipulé dans la susdite promesse de vente et dans le plan des lieux, aussitôt l'approbation de l'administration supérieure..."

Le même mois, la surface souhaitée est ramenée à 24 m². En août 1912, l'architecte Germain Clet (déjà présent à Cras dans la construction de la mairie-école), adresse un rapport à la commune : "... Cet emplacement d'une surface de 24m² situé au centre de la commune et à proximité de la mairie, se prête admirablement à la construction d'un lavoir couvert. Le lavoir remplacera d'ailleurs le lavoir public existant simplement creusé dans le sol. Le bassin sera alimenté par les eaux provenant des canalisations établies lors de la construction de la mairie pour alimenter le lavoir public existant et celui projeté." A ce stade, nous pouvons considérer que les problèmes d'eau rencontrés lors de la construction de la mairie-école sont résolus. Le nouveau lavoir sera alimenté par trois sources indépendantes : celle qui alimente l'ancien lavoir (appelé "ruisseau d'écoulement du réservoir Simian" (aujourd'hui ruisseau des Feugères), le drain de la propriété Simian (qui a causé toute une histoire avec la municipalité précédente), et une fontaine "fluente" (terme utilisé par l'architecte pour qualifier la bonne qualité de l'eau), située à l'emplacement du lavoir actuel (angle de la place du Lavoir et du

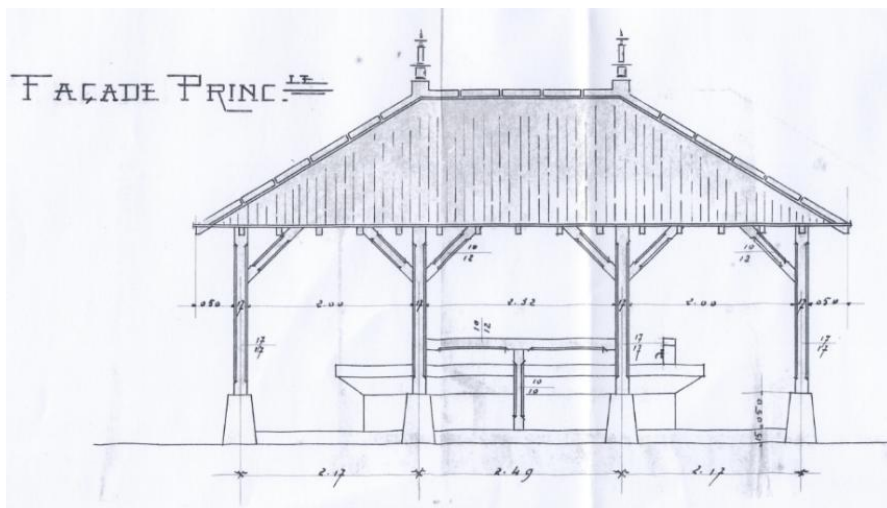
chemin des Feugères).

En novembre 1912, une souscription lancée auprès des habitants "pour la construction du lavoir public au village de Cras" est bouclée. 24 familles donnent de 2 à 15 francs; le total de la souscription s'élève à 143 francs.

En décembre 1912, l'architecte Germain Clet envoie à la mairie les plans du lavoir et le devis estimatif des travaux à exécuter. Le montant des travaux s'élève à 2000 francs, avec en supplément 120 francs d'honoraires d'architecte. Une annotation est ajoutée sur le devis, quant à la taille des tuyaux d'écoulement du ruisseau en cas de "grosses eaux"... sujet déjà d'époque !

1913-1914 Le projet de construction du lavoir prend forme puis chavire

En février 1913, le maire convoque un conseil extraordinaire. Le projet est approuvé à l'unanimité : "... *Considérons que les plans et devis présentés paraissent bien établis dans l'ensemble et les détails, que la dépense totale prévue au détail estimatif pour le chiffre de 2000 francs n'est pas exagérée... Considérons que pour assurer l'exécution du lavoir la commune peut disposer dès à présent d'une somme de 1200 francs, ... de crédits de 1120 francs, ... et d'une souscription faite par les habitants... soit un total de 2463 francs... Approuve en conséquence, dans toutes leurs dispositions, les plans et devis présentés... Et qu'il plaise à M. le Préfet d'accorder l'adjudication restreinte pour cette construction.*"



En novembre 1913, la préfecture, qui a probablement demandé des compléments d'information, reçoit de nouveaux documents portant la signature du maire et de l'architecte. Une annotation manuscrite concernant toujours l'écoulement des eaux figure sur l'un des documents : "Ce tuyau de 0.30 m est insuffisant pour l'écoulement des grosses eaux du ruisseau..."

En mai 1914, Félicie Rochette veuve Simian envoie par huissier une demande d'annulation de vente au maire Joseph Guichard. C'en est trop pour cette dame malade, qui a peut-être subi la pression de la mairie pour obtenir les documents manquants du dossier à envoyer en préfecture, et dont l'acte de vente du terrain n'est toujours pas signé : "... *les membres du conseil municipal chargés de la réalisation du projet n'ont pas voulu attendre que la requérante, à ce moment malade fut rétablie, et qu'ils sont venus lui demander sa signature en son domicile alors qu'elle était alitée..., la commune de Cras n'a pas encore effectué à ce jour, c'est-à-dire depuis plus de trois ans après la signature de la promesse de vente obtenue de la requérante..., l'achat du terrain nécessaire à la construction du lavoir projeté.*"

Le 14 juin 1914, le conseil municipal vote l'exécution du projet, sachant qu'un crédit de 2500 francs est disponible pour le financement de l'ouvrage. La préfecture donne son accord définitif le 24 juin. La situation est ubuesque : d'un côté une propriétaire qui s'épuise et ne veut plus vendre et de l'autre une administration qui prend beaucoup de temps.

Nul ne sait comment cette situation, au seuil de l'été 1914, peut se débloquer. La municipalité n'a plus de marge de manœuvre : elle se trouve dans une impasse. La déclaration de guerre de l'Allemagne à la France le 3 août 1914 prend de court toutes les parties, et le projet de construction du lavoir est à nouveau bloqué.

1922-1923 Une nouvelle municipalité pour un nouveau projet de construction du lavoir

Aucune démarche concernant le projet de création d'un nouveau lavoir sera menée durant la première guerre mondiale. Les crédits sont réduits au minimum pour assurer juste le fonctionnement de la commune, et un embryon de conseil municipal (5 personnes, dont le maire, ont été mobilisées) traite uniquement les affaires courantes. Le retour à la normale n'intervient qu'au milieu de l'année 1919. Il faut parer au mieux, avec toujours de faibles moyens pour relancer l'essor de la commune, et en priorité aider les familles que le conflit a affaibli; le projet de lavoir reste dans les cartons.

Par ailleurs Félicie Rochette, propriétaire des terrains jouxtant la mairie-école, décède en août 1919.

En février 1922, le nouveau maire Albert Forest-Lacroix présente au conseil municipal un nouveau projet de construction du lavoir. La mairie a pris contact avec Joseph Martin-Jarrand, nouveau propriétaire des terrains situés à l'angle du chemin des Feugères et du "chemin de grande communication" (actuellement la départementale 153). Un point d'eau

appartenant à la commune existe déjà (la fameuse fontaine "fluente"), et le propriétaire est prêt à céder près de cet emplacement une parcelle de 30 m² d'un montant de 100 francs, pour ériger un lavoir. Le projet est accepté à l'unanimité par le conseil municipal *"Considérant que l'emplacement choisi est bien situé pour avoir l'eau suffisamment en abondante, autorise M le maire à passer l'acte d'acquisition de trente mètres carrés..."*

En avril 1922, le conseil municipal prend acte des plans et du devis de 3214 francs proposé par monsieur Rambert entrepreneur à Poliéas : *"Considérant que pour une construction si peu importante, il n'y aurait pas lieu de procéder à une adjudication publique, toujours longue et coûteuse, Approuve en conséquence dans toutes leurs dispositions les plans et devis présentés, Vote l'emploi des fonds actuellement disponibles dans la caisse municipale."*

En juin 1922, la mairie signe un marché de gré à gré de 3200 francs avec les entrepreneurs Joseph Rambert et Laurent Greffe de Poliéas. Les deux artisans s'engagent à assurer la maçonnerie et la charpente avec de bons matériaux d'ici le mois d'août de la même année.

1982 Le lavoir ne supporte pas la tempête

En novembre 1982, la tempête qui sévit sur la France occasionne des dégâts dans la région. Un fort vent du sud ((100 à 120 km/h), fait voler tuiles et charpentes. Le vent s'engouffre sous le toit du lavoir et couche sa structure. L'ensemble est remis en service dans les mois qui suivent : des pieds en pierre plus importants, offerts par Armand Bouyoud habitant aux Fays, viennent consolider l'assise. La charpente est réparée et de nouvelles tuiles sont mises sur le toit.

Un lavoir bientôt centenaire devenu discret au vingt-et-unième siècle.

Seulement actif durant une trentaine d'années, le lavoir du Bourg n'a pratiquement plus d'utilité pour les habitants de



Cras. Les lavandières ont été remplacées par les machines à laver le linge et les chevaux, les vaches, les chèvres et les moutons ont disparu. Le lavoir fait maintenant la joie des randonneurs (à pied ou à bicyclette), qui se rafraîchissent lors des périodes chaudes. Trouvant que l'eau de sa fontaine n'entre plus dans les critères de qualité des eaux publiques, il a été complété par une borne-fontaine, distributrice d'eau potable. Le lavoir est parfois visité par un agriculteur ou quelques habitants des environs, pour remplir une citerne ou des bidons. Son bassin est aussi devenu un espace aquatique pour les poissons rouges, venus d'on ne sait où, qui font le bonheur des enfants.

En juillet 2017, Michel Dézanet, l'employé communal, restaure le bassin qui fuyait de

toute part. Les fissures sont comblées et l'étanchéité reprise en totalité. Les poissons rouges sont de retour...

Le lavoir du Bourg affiche avec discrétion sa presque centaine d'années de présence. Une guirlande le coiffe à chaque Noël, mais sans plus. Le tumulte généré durant sa gestation est maintenant loin, très loin.

Les maires de Cras durant cette période.

Cinq maires ont été impliqués, au début du vingtième siècle, de près ou de loin aux histoires d'eau de la commune et à la construction du lavoir du Bourg : Justin Simian (1900-1904)*, Antoine Charbonnier (1904-1908), Joseph Guichard (1908-1919) et Albert Forest-Lacroix (1919-1925). Citons aussi Joseph Millier qui assura officieusement l'intérim de la fonction de maire de 1914 à 1919.

* Années de mandat

Contribution à la réalisation : Michel Dézanet, Bernard Gaillard, Inès Giry, Maurice Mermet-Gerlat, Anne-Marie Michel, Claudine Pierrot
Sources : Archives communales Cras – Collection privée – Wikipédia : Lavoir (bassin public)